



Mardi 22 juin 2010

Conférence 12

18h10 – 18h40

« REACH et l'Industrie agroalimentaire : comment se préparer aux changements ? »

Le règlement CE n°1907/2006, plus communément appelé REACH, adopté le 18 décembre 2006, concerne l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques fabriquées, importées et/ou utilisées au sein de l'Union européenne. Sont concernées par ce règlement, les substances chimiques telles qu'elles ou comprises dans les mélanges ou les articles.

Même si les entreprises du secteur alimentaire bénéficient de nombreuses dérogations dans le cadre de REACH, elles ne sont pas pour autant exemptées de l'ensemble des dispositions du règlement et sont donc fortement impactées par sa mise en application.

Il est donc important pour vous, industriels du secteur, de comprendre cette réglementation et d'anticiper son évolution.

Sandra FORT, Directrice Scientifique, Expert Ecotoxicologue Réglementaire,

D.E.S.I.R.S. e-Conseil